

# COMITE d'INTERETS de QUARTIER

de SAINTE ANNE



Marseille le 19/11/2024

A

Madame Nassera BENMARNIA  
Adjointe au maire de Marseille  
En charge des espaces verts,  
Des parcs et jardins et du  
Retour de la nature en ville

Objet : nuisances parc Bonneveine

Madame l'Adjointe au Maire,

Que dire ? Que faire ? Comment répondre aux riverains du parc Bonneveine concernant les nuisances régulières qu'ils subissent malgré de nombreuses interventions, du CIQ notamment, auprès des services concernés ?

Nous avons bien évidemment transmis les informations qui nous ont été adressées par vous-même et vos services qui précisent que le début des travaux devrait avoir lieu en 2025. Si nous prenons cette date avec prudence c'est que la situation dans ce parc se dégrade sans arrêt et sans véritable prise en compte par la municipalité depuis des années.

Nous espérons que les contraintes budgétaires qu'on annonce aux citoyens n'auront aucun impact sur l'engagement pris pour la rénovation de ce parc.

Nous renouvelons donc nos questions nos inquiétudes et notamment concernant l'installation d'un cirque avec des animaux lors des vacances scolaires. Comment peut-on admettre que des animaux soient attachés sous les balcons des riverains avec tout ce que cela suppose comme nuisance : odeurs, bruits, déjections etc ... Suffit-il de dire que cela n'est pas « normal » ou bien pouvons-nous espérer que la salubrité publique soit respectée par tous, et que pour cela les autorités compétentes interviennent vraiment.

L'installation d'un cirque n'est pas forcément une mauvaise chose et particulièrement pour les enfants, mais encore faut-il que cette installation soit autorisée, contrôlée, avec le moins de nuisances possibles pour les riverains d'une telle implantation.

Par ailleurs si les rodéos sauvages sont moins importants, des tentes installées régulièrement dans le parc, des points de rencontre pour à priori des produits illicites demeurent eux bien présents. Là aussi que faire ?

Les riverains subissent donc depuis des années des nuisances inacceptables et même si l'aménagement est prévu, il est impératif que d'ores et déjà toutes les dispositions puissent être prises afin de répondre aux attentes justifiées des habitants.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Adjointe au Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le président du CIQ



G. DERHILLE

Destinataires : riverains / adhérents au CIQ / Mme O. Fortin (Maire de secteur) / Mme Juste (adjointe au Maire) /

Mme Meilhac (adjointe mairie du 6/8) / Mr Rupnik (adjoint au maire du 6/8) / Fédération des CIQ du 8ème

Adresse : 388 Av de Mazargues 13008 Marseille / mail : [ciq.sainteanne@gmail.com](mailto:ciq.sainteanne@gmail.com) / site internet : [ciq-sainteanne.fr](http://ciq-sainteanne.fr)